



## Garde alternée concernant un bb de 7 mois

Par **njeudy**, le **22/04/2010** à **11:33**

Bonjour,

Je suis en couple depuis huit ans et il y a deux mois mon conjoint m'a fait part de son désir de me quitter. Nous avons deux enfants, un de 5ans et l'autre de 7 mois.

Nous nous étions mis d'accord pour la garde alternée du plus grand, et le petit restait vivre avec moi. Il voyait son père un week sur deux et un ou deux jours dans la semaine, quand son agenda le permettait.

Monsieur à des engagements politique et un métier très prenant, il ne rentre pas à la maison avant 19h et les soirs de réunion, pas avant 21h. Je suis fonctionnaire à 80% pour élever mes enfants et donc je suis à la maison à 17h.

Il remet en cause maintenant la garde alternée pour le bb, en pretextant que le juge ne séparera pas la fratie.

Pouvez vous m'éclairer sur ce point, et vu son agenda et l'âge du bb, aurait il droit à la garde alternée pour celui-ci ?

vous en remerciant, par avance ,

cordialement,  
Mme JEUDY

Par **Melanie555**, le **25/04/2010** à **17:46**

Personnellement, je ne vois sur quel fondement Monsieur peut préjuger de la décision du juge, sachant que la "séparation de la fratrie" pour un bébé aussi jeune n'est sûrement pas le seul élément recevable.

Et si j'ai bien compris, c'est Monsieur qui vous quitte ???

Si je peux me permettre un conseil, et compte tenu du fait que Monsieur revient "déjà" sur des accords pris, il conviendrait, pour éviter tous conflits ultérieurs, de faire acter les dispositions de garde par le Juge aux Affaires Familiales.

Cela n'a aucun caractère procédurier, il s'agit simplement d'une certaine tranquillité qui ne peut qu'être bénéfique aux enfants.

Par **njeudy**, le **25/04/2010** à **18:04**

J'ai déjà pris un rendez-vous avec un avocat.

J'attends la requête de Monsieur, pour quitter le domicile, car la maison que nous habitons, est la sienne et je suis donc à la recherche d'un logement.

En fait, Monsieur a des relations et j'ai peur, que le juge lui laisse la garde alternée pour le bb.

Son avocat et un psy, lui ont dit que la garde alternée pour un bb, n'avait aucuns inconvénient ! je serais prête à laisser le plus petit en garde alternée vers 2 ou 3 ANS, même si je suis contre ce mode de garde.

J'ai vraiment peur des retombés psychologiques sur les enfants, qui eux n'ont rien demandés

Par **Melanie555**, le **15/05/2010** à **16:31**

Bonjour,

Ne vous laissez pas destabiliser par des pseudo relations, des copains psy et autres .... Votre dossier comporte des éléments attestant de votre capacité à vous occuper des enfants, et c'est cela qui importe aux yeux du juge.

Je ne préjuge pas bien sûr de sa décision, n'ayant pas tous les éléments ni la capacité pour le faire, mais soyez confiante ... même si cela est parfois décrié, pour les Juges, "SEUL L INTERET DE L ENFANT COMPTE"

Bon courage

Par **njeudy**, le **15/05/2010** à **21:31**

Bonjour,

Merci pour vos conseils et votre soutien. comme vous le dites, seul l'intérêt des enfants compte ! seulement voilà, le JAF peut très bien considérer que mon bb doit autant voir sa

mère que son père, et que la garde alternée pour celui-ci permettrait à l'enfant, de s'épanouir auprès des deux.

J'ai lu un article écrit par un pédopsy, qui ne conseillait pas la garde alternée pour les bb, car ils seraient trop éloigné de la personne maternante qui serait apparemment leur repère visuel, mais aussi sensoriel.

Dans mon cas, c'est moi la personne maternante, vu qu'en plus mon bb était prématuré et j'ai du passer beaucoup de temps à son chevet et faire du peau à peau pour lui rappeler sa vie in utéro.